

CONSEIL DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 20 janvier 2026

La séance est ouverte à 18h24.

Présidence:

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre faisant fonction

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Deom, S. Scailquin

MM. T. Auspert, C. Capelle, P-Y. Dupuis, J. Lemoine

Présidente du CPAS:

Mme D. Klein (ne prend pas part au vote)

Conseillers et Conseillères:

Mme G. Lazon, Cheffe de groupe Les Engagés

Mmes F. Collard, C. Crèvecoeur, I. Hambenne-Beudels, C. Neveu

MM. Y. Eeckhout, F. Etienne, D. Fiévet, C. Laloux, F. Mencaccini, M. Pira, B. Sohler

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR

MM. F. Delahaut, L. Gennart, V. Maillen

M. Ph. Noël, Chef de groupe Ecolo

Mme P. Grandchamps, M. Hallet, C. Halut, M. Lenglez, C. Quintero-Pacanchique

M. F. Martin, Chef de groupe PS

Mmes M. Chenoy (jusqu'au point 4.3), G. Grovonius (à partir du point 4.3), E. Tillieux

MM. F. Seumoys (pour les points 4.2 et 4.3), K. Tory

Mmes F. Jacquet (PTB)

M. A. Simon (jusqu'au point 4.3)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusées et excusés:

M. M. Prévot, Bourgmestre empêché

M. B. Malisoux, Echevin

Mmes V. Delvaux, C. Martin et M. Pennewaert, Conseillères communales Les Engagés

Mme D. Blouard, Conseillère communale MR

Mme C. Geudvert, Conseillère communale PS

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB

Mme V. Léonard, Conseillère communale PTB

Séance publique

Mme Dorothée Klein, n'ayant pas la qualité de Conseillère communale, participe au Conseil de la Zone de Police en tant que membre du Collège mais ne vote sur aucun point.

Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE	4
CELLULE CONSEIL	4
1. Procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025: approbation.....	4
ZONE DE POLICE	4
PERSONNEL.....	4
2. Mobilité: ouverture des emplois du premier cycle de mobilité 2026.....	4
FINANCES	5
3. Exercice 2026: budget - 12èmes provisoires - février 2026.....	5
POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL	5
4.1. "Affaire Adamo - Une commission interne comme lieu de débat démocratique local" (M. Ph. Noël, Chef de groupe Ecolo)	5
4.2. "Suites de l'intervention policière mortelle du 14 décembre 2025" (M. F. Martin, Chef de groupe PS).....	8
4.3. "Suite et évaluation du Plan "Grandes Villes"" (M. F. Martin, Chef de groupe PS)	11
QUESTION(S) ORALE(S) D'ACTUALITÉ (ROI – ART.95)	14

Séance publique

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Bonsoir à chacun et chacune.

Comme vous l'avez dit en entrée de Conseil, je vous souhaite à chacun et chacune, évidemment, parce que je n'ai pas encore eu l'occasion de vous avoir vus personnellement, mes meilleurs vœux pour l'année 2026. Soyez surtout très proches de vos proches et prenez bien soin d'eux, c'est tout ce que je peux vous souhaiter en tout cas de meilleur pour cette année.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

1. Procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025: approbation

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Pour commencer ce Conseil de la Zone de Police, cellule Conseil, le point 1, le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025. Une approbation de tout le monde?

Merci beaucoup.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté le 15 avril 2025 et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal et l'article 114 al.2;

Mme la Présidente constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 09 décembre 2025 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observation, le procès-verbal est considéré comme adopté.

ZONE DE POLICE

PERSONNEL

2. Mobilité: ouverture des emplois du premier cycle de mobilité 2026

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

En Personnel, le point 2, mobilité, ouverture des emplois de premier cycle de mobilité 2026. Il y a un emploi vacant de Commissaire de Police Adjoint au Service Enquêtes et Recherches dans le cadre opérationnel.

Pas de remarque? Merci.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu le cadre de la Zone de Police;

Vu le rapport du Chef de Corps ai du 12 décembre 2025;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff du 05 janvier 2026,

Sur proposition du Collège communal du 06 janvier 2026,

Déclare vacant dans le cadre de la Zone de Police:

- Cadre opérationnel:
 - 1 emploi de Commissaire de Police Adjoint au Service Enquêtes et Recherches;
 - Modalités de sélection: Commission de sélection ad hoc.

FINANCES

3. Exercice 2026: budget - 12èmes provisoires - février 2026

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Le point 3, en Finances, exercice 2026, le budget ,12^{èmes} provisoires, liquidation des dépenses obligatoires du mois de février 2026.

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Oui, Madame la Bourgmestre.

Par rapport à ces 12^{èmes} provisoires, je vois plusieurs Zones ont déjà validé leur budget. Je sais, j'ai pu le voir ,que les notes ont été attendues du Fédéral pour avoir des chiffres confirmés.

Donc je voulais savoir si on allait bientôt l'avoir sur nos tables et si cela n'handicapait pas, surtout, les services de la Zone.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Donc en attendant effectivement à la Zone de Namur d'avoir cette note du Fédéral mais ce sera sur vos tables au mois de février parce qu'il sera présenté au Collège la semaine prochaine.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu le Règlement Général de la Comptabilité de la Police Locale dont notamment l'article 13;

Attendu que la circulaire budgétaire du Ministre de l'Intérieur relative à l'élaboration des budgets des zones de Police pour l'exercice budgétaire 2026 n'a pas encore été publiée;

Attendu qu'il convient de prendre les dispositions utiles pour permettre la continuité de l'activité de la zone de Police et de faire face aux dépenses obligatoires;

Sur proposition du Collège communal du 06 janvier 2026,

Liquide les dépenses obligatoires du mois de février 2026, en attendant la présentation du budget 2026 au Conseil communal et son approbation par la Tutelle.

POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

4.1. "Affaire Adamo - Une commission interne comme lieu de débat démocratique local" (M. Ph. Noël, Chef de groupe Ecolo)

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Les points inscrits à la demande des membres du Conseil, il y a le point 4.1 "L'affaire Adamo - une commission interne comme lieu de débat démocratique local" par Monsieur Noël.

Vous avez 5 minutes, je vous en prie.

M. Ph. Noël, Chef de groupe Ecolo:

Merci Madame la Bourgmestre.

Mesdames et Messieurs les Echevins et Echevines,

Chers collègues,

Un événement grave et profondément marquant s'est récemment produit sur le territoire de notre ville: le décès d'un homme lors d'une intervention policière.

Au-delà des faits eux-mêmes, qui relèvent aujourd'hui d'une instruction judiciaire en cours, cet événement a suscité un émoi considérable au sein de la population, de nombreuses interrogations, des incompréhensions mais aussi des tensions et des lectures parfois radicalement opposées. Certains parlent de légitime défense, d'autres évoquent un usage disproportionné de la force, voire un acte raciste.

Notre rôle en tant que Conseil communal n'est pas de trancher ces questions judiciaires. Nous ne sommes ni juges, ni enquêteurs ou enquêtrices, et nous ne devons en aucun cas interférer avec le travail de la justice, de la police judiciaire, ni avec les instances de contrôle compétentes.

Mais notre responsabilité politique et démocratique est bien réelle, celle d'entendre l'inquiétude de la population – et les nombreux messages tagués notamment dans l'espace public en sont une des preuves – celle de préserver la confiance dans les institutions, celle de garantir un débat apaisé, rigoureux et respectueux des droits fondamentaux.

Ecolo propose aujourd'hui la création d'une commission interne au Conseil communal, spécifiquement consacrée à cette affaire dans ses dimensions communales, sociales et institutionnelles et non judiciaires.

Cette commission n'aurait pas pour effet d'enquêter sur les faits ni d'établir des responsabilités pénales ou disciplinaires. Elle aurait pour mission, par exemple, d'analyser les conséquences locales de cet événement sur la cohésion sociale et le vivre ensemble, d'écouter les préoccupations de la société civile dans sa diversité, de réfléchir aux relations entre la population et les forces de l'ordre et le cas échéant, de formuler des recommandations politiques à destination du Conseil communal.

Il s'agit donc d'un espace de travail, de réflexion et de dialogue démocratique strictement cantonné à ce qui relève de nos compétences communales.

Je voudrais insister sur la nécessité de déterminer le périmètre de cette commission, périmètre qui devrait être inscrit explicitement dans sa mission et pourrait être, selon nous, de décréter le respect absolu du secret de l'instruction. En aucune manière, d'ailleurs, il ne peut y avoir de mise en cause individuelle de qui que ce soit.

La commission ne doit pas entrer en concurrence avec des instances compétentes et les échanges devraient avoir lieu dans un cadre éthique, strict, à savoir pas de récupération politique, pas de procès médiatique, pas de conclusion active.

Alors ces vigilances ne sont pas accessoires, elles sont la condition même de la légitimité d'une telle commission, tout en garantissant un travail fructueux. L'objectif n'est pas de raviver les tensions mais au contraire, de canaliser le débat dans un cadre institutionnel responsable; éviter les rumeurs et les radicalisations, renforcer la transparence démocratique et contribuer, à notre niveau, à préserver la confiance entre citoyens, autorités communales et forces de l'ordre.

Faire silence serait interprété comme de l'indifférence. S'immiscer dans l'enquête serait une faute. Par contre, créer un cadre de dialogue responsable est, à notre estime, la voie juste.

C'est pour toutes ces raisons qu'Ecolo propose que notre Conseil décide de la création d'une commission interne dans laquelle tous les groupes seraient représentés en nombre égal; en définisse clairement le mandat, les limites et les garanties, et s'engage à restituer publiquement ses travaux et recommandations.

Il ne s'agit pas de répondre à la justice à la place de la justice, mais de répondre à la population à la place qui est la nôtre, celle du débat démocratique local, responsable et respectueux de l'état de droit.

Je vous remercie.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur le Conseiller, Monsieur Noël.

Je vais donc vous répondre en tant que Présidente de la Zone de Police de Namur.

Votre demande de création d'une commission ad hoc spécifiquement consacrée à l'intervention policière qui s'est déroulée le 14 décembre 2025 a été examinée avec vraiment une grande attention.

L'événement survenu est vraiment grave et a légitimement suscité une vive émotion au sein de la population. Comme vous venez de le dire, il fait aujourd'hui l'objet d'une enquête judiciaire en cours. Celle-ci a été confiée par le juge d'instruction au service d'enquête du comité P et à la police judiciaire fédérale de Namur. Le pouvoir judiciaire est ainsi seul compétent pour établir les circonstances précises des faits et apprécier la conformité de l'intervention aux règles générales en vigueur.

Dans ce contexte, la création, à ce stade, d'une commission spécifique consacrée à un événement déterminé soulèverait plusieurs difficultés majeures. D'une part, elle comporterait un risque d'interférence, même indirect avec le travail de la justice et des instances de contrôle, qui doivent pouvoir exercer leur mission en toute indépendance, sans pression sociale, institutionnelle ou politique.

D'une part, une telle commission créerait un précédent délicat, en posant la question de sa reproduction lors d'autres faits dramatiques, ce qui ne relève pas du rôle ni des compétences de la Commune.

Enfin, un exercice explicite, dès la création d'une telle commission, de notions telles que le vivre ensemble, la diversité ou la relation entre la police et la population pourrait laisser entendre ici qu'un lien est présumé entre l'intervention policière et ses thématiques, alors même que les faits n'ont pas encore été établis. Un tel rapprochement reviendrait à formuler un jugement préalable, incompatible avec les principes d'état de droit.

Cela étant, la responsabilité politique de la Ville est bien réelle. Les inquiétudes exprimées par une partie de la population ont été entendues. C'est précisément pour cette raison que la Ville ne prend pas cette situation à la légère. Des contacts ont été établis et un travail est en cours dans le respect des compétences de chacun afin de préserver le lien social et d'éviter toute polarisation.

Ce travail s'inscrit dans la continuité des actions menées dans les quartiers en matière de cohésion sociale, de prévention et d'intégration de toutes et tous au sein de notre communauté. Il est volontairement dissocié de l'analyse des faits précis qui relève exclusivement des autorités judiciaires et des organes de contrôle compétents.

Pour l'ensemble de ces raisons, je ne répondrai pas favorablement à la création d'une commission ad hoc spécifiquement consacrée à cette intervention. Mais je vous rappelle, et je rappelle à tout le monde, que le Conseil communal et les commissions demeurent dans le cadre ordinaire des lieux démocratiques légitimes pour débattre des politiques communales et des enjeux sociétaux, sans se substituer, ni interférer avec les autorités judiciaires et les organes de contrôle compétents.

Merci de votre écoute.

Je vous laisse deux minutes pour répondre, Monsieur Noël.

M. Ph. Noël, Chef de groupe Ecolo:

Merci, Madame la Bourgmestre.

La rédaction de mon intervention a pris beaucoup de temps parce que je souhaitais peser chaque mot pour justement éviter tout jugement sur le sujet, je pense que vous l'aurez compris

en le lisant, et j'entends un certain nombre de vos remarques. Et sans nier le travail que vous réalisez au quotidien et que les services, notamment les services communaux, réalisent au quotidien, j'ai le sentiment que ce sera insuffisant.

Quotidiennement, en me rendant à mon travail, je vois ces marques sur l'espace public – je l'ai évoqué dans mon intervention – des tacles qui montrent, je pense sincèrement, qu'il faut aller encore bien plus loin que ce que vous êtes en train de réaliser. Et c'était l'objet même de ma suggestion.

Alors on interviendra autrement, on prendra d'autres dispositions et dans le respect des instances que sont la commission et le Conseil communal, il est certain que nous reviendrons sur le sujet par d'autres moyens et notamment peut-être en vous suggérant d'inviter l'une ou l'autre personne lors de ces différents organes.

Et je ne manquerai pas de revenir vers vous pour demander le mois prochain sur le sujet.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur Noël.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment l'article L1122-24 qui permet aux membres du Conseil d'ajouter des points complémentaires au Conseil;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté le 15 avril 2025 et notamment son article 12 relatif à l'inscription d'un ou plusieurs points complémentaires par un membre du Conseil à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil;

Vu la demande datée du 13 janvier 2026 de M. Ph. Noël, Chef de groupe Ecolo, d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil communal du 20 janvier 2026 le point complémentaire suivant: *"Affaire Adamo - Une commission interne comme lieu de débat démocratique local"*,

Entend M. Ph. Noël, Chef de groupe Ecolo.

Mme Ch. Bazelaire répond à la question.

4.2. "Suites de l'intervention policière mortelle du 14 décembre 2025" (M. F. Martin, Chef de groupe PS)

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Nous passons maintenant au point 4.2, "Suites de l'intervention policière mortelle du 14 décembre 2025" par Monsieur Martin.

Vous avez 5 minutes.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Oui, Madame la Bourgmestre, je pensais que vous alliez joindre les questions, ce qui vous aurait empêché de redire sans doute les mêmes réponses.

Donc je vais vous épargner de poser les questions auxquelles vous avez déjà répondu. En mentionnant naturellement que lors de notre première interpellation en question d'actualité le 19 décembre, vous nous avez bien informé que le parquet avait ouvert une enquête, le comité P avait été saisi, l'instruction est désormais occupée à établir les circonstances précises de ce drame, et nous le respectons naturellement, je reprends les propos de mon collègue, la volonté ici n'est pas de s'immiscer dans le travail de la justice, bien au contraire, mais en tant qu' élu et vous l'avez dit vous-même, la responsabilité de la Ville et donc des élus est bien engagée et nous avons donc le devoir de pouvoir, en tout cas à notre niveau, faire la clarté sur ce dossier, autant dramatique soit-il, je tiens à le rappeler.

Et donc dans le respect de cette instruction, nous souhaitons donc avoir quelques éléments de réponse sur les initiatives qui ont été prises à ce jour ou sont envisagées pour entretenir un dialogue avec la famille, les associations locales, les communautés concernées, afin de préserver ce lien social et d'éviter toute tension supplémentaire.

Quelles informations pouvez-vous aujourd'hui partager avec ce Conseil, dans le respect

toujours des contraintes légales, pour assurer que les Namurois, sur la prise en compte de ces événements et sur les actions concrètes engagées, pour garantir la sécurité de tous, dans le respect des droits fondamentaux et la sécurité de tous, il va naturellement du citoyen, du policier, mais aussi du justiciable, la sécurité de tous.

Dans quel délai les premiers éléments de l'enquête pourront-ils nous être communiqués afin d'envisager d'éventuelles mesures correctives? Je dis bien d'éventuelles mesures correctives, vous avez sans doute beaucoup plus l'oreille du parquet que pour le savoir et les délais, me semble-t-il, ne permettent pas de lever un secret dans l'instruction.

Dans l'attente des conclusions de l'enquête, quelles sont les mesures préventives qui ont sans doute été mises en place par notre police locale pour éviter qu'un tel drame ne se reproduisent? En ce sens, une mesure interne a-t-elle été engagée au sein de notre Zone en parallèle à cette procédure judiciaire pour vérifier naturellement le respect des procédures internes? Un débriefing opérationnel a sans doute eu lieu et a-t-il été en effet réalisé? Quelles conclusions ou mesures correctives ont été tirées, notamment en termes de formation des agents, de protocole d'intervention ou de renforcement des liens avec la population? Et bien sûr, dans le cadre de la gradation de l'intervention, quelles évaluations ont été faites de l'utilisation des armes non létales lors de cet événement?

Je me rappelle, et tout le monde se rappellera, depuis des mois, voire des années, nous sommes les premiers, et en tout cas notre groupe, toujours à soutenir les dépenses en matière de prévention, mais aussi d'outils de répression, j'en veux pour preuve, par exemple les bodycams ou d'autres appareils comme les tasers ou autres qui sont sans doute à disposition de la police et de savoir pourquoi ces appareils n'auront pas été utilisés dans le cadre de cette affaire.

Je vous remercie pour vos éléments de réponse en mesurant toute la sensibilité naturellement de ce dossier mais la nécessité d'allier transparence et respect des procédures en cours.

Merci Madame la Bourgmestre.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci, Monsieur Martin. Je vais également vous répondre.

Je n'ai volontairement pas lié les deux questions qui se rapprochent évidemment sur le sujet, mais pas sur la volonté et les questions proposées. Donc je me suis dit qu'il valait mieux les séparer, même si effectivement il y aura quelques redites, parce que vous le savez et vous l'avez bien souligné, le cadre est dans l'instruction judiciaire. et à ce stade, nous n'avons pas accès aux dossiers.

Et nous ne nous disposons pas des éléments factuels nous permettant de nous présenter sur les circonstances évidemment précises de l'intervention. Il ne m'est dès lors pas possible, comme vous le soulignez, de m'exprimer sur le contenu du dossier, mais aussi sur les devoirs d'enquête et sur le délai de traitement de l'autorité judiciaire.

Alors pour toutes ces informations officielles, je suis comme vous dans l'attente de communiquer de la part du parquet, qui me sont certes communiqués juste avant la transmission à la presse, mais qui sont juste avant la transmission à la presse, et donc je n'ai pas plus d'informations.

Par ailleurs et parallèlement à ce cadre judiciaire, la Zone de Police prendra ses responsabilités et organisera, le moment voulu, les analyses internes nécessaires à la suite de cette intervention, conformément aux procédures en vigueur.

Toutefois, ces analyses approfondies ne peuvent être menées à ce stade sans risquer d'interférer avec l'enquête judiciaire en cours et sans disposer des éléments du dossier répressif, indispensables à une analyse complète et objectivée de la situation.

Il est également essentiel que les membres de la Zone de Police concernés directement ou indirectement puissent être associés à ce travail de débriefing opérationnel dans un cadre serein et sécurisé.

Cela étant, je tiens à préciser que la police n'attend pas nécessairement la fin de l'ensemble de la procédure judiciaire pour tirer, lorsque cela est possible et pertinent, des enseignements

internes dans le strict respect du cadre légal.

Sur le plan humain et institutionnel, et c'est un point important à le souligner, la Ville n'est pas restée inactive. Un accompagnement a été mis en place pour le soutien de la famille dans les démarches liées au rapatriement du corps vers la Guinée et dans un contexte particulièrement douloureux. De manière identique, les membres de la Zone de Police qui sont intervenus bénéficient également d'un accompagnement. Ce type d'intervention ne laisse vraiment personne indifférent.

Soulignons également que des contacts ont été établis avec une représentante de l'ambassade de Guinée. Je suis personnellement engagée envers elle à lui transmettre des informations quand je les disposerai dès que le parquet m'y autorisera.

Des échanges ont également eu lieu avec les instances compétentes dues au Conseil des Africains en la province Ville de Namur afin d'assurer une coopération adéquate et surtout respectueuse. Il convient enfin de rappeler que les témoins continuent à se manifester, comme cela a été récemment relayé dans la presse. L'affaire n'a donc pas clôturé et ses éléments relèvent pleinement du travail d'enquête. Ils sont traités par les autorités judiciaires évidemment compétentes.

Dans ce contexte, la Ville et la Zone de Police restent attentives à l'évolution de la situation, tant en matière de sécurité que de cohésion sociale, tout en veillant à ne pas alimenter les tensions ni à interférer avec des procédures en cours.

La Ville continuera à assumer pleinement ses responsabilités en garantissant la transparence institutionnelle là où il est possible, et en accompagnant les personnes concernées sur le plan humain et en laissant à la justice et aux organes de contrôle le soin d'établir les faits et d'en tirer les conclusions.

C'est à l'issue de ces procédures sur base d'éléments objectivés, qu'un retour serein et responsable pourra, le cas échéant, être fait devant ce Conseil et devant la population.

Merci Monsieur Martin. Je vous laisse deux minutes pour répondre.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci Madame la Bourgmestre pour les réponses et non-réponses fournies.

Je dois vous avouer que, je vais commencer par le positif, je suis rassuré sur le fait qu'il y a des contacts qui sont entretenus tant au niveau international, puisqu'on sait qu'en effet, le Ministre s'est mobilisé par rapport à cette affaire, et autres associations naturellement de la communauté, mais aussi des citoyens qui se sont manifestés consécutivement à ce drame.

Et en effet, autant de pages dans la presse, je pense que cela valait bien un débat ici en Conseil de Zone pour montrer notre intérêt par rapport à cette situation et de faire la lumière le rapidement possible.

Je suis par ailleurs assez étonné quand vous me dites que la Zone de Police prendra les rênes au moment voulu pour faire les debriefings. J'espère que l'affaire va vite être réglée parce que si c'est dans deux ans qu'on se mettra autour d'une table pour débriefer sur ce qui a été fait ou pas fait, et je parle bien de mesures internes par rapport à une situation comme celle-là, je ne parle pas d'entrave par rapport à la situation qui s'est déroulée malheureusement au mois de décembre, je parle ici de procédure, de processus, et je trouve que c'est le minimum en tant que responsable de pouvoir demander à ce que les procédures soient respectées.

Vous ne m'avez pas répondu non plus sur les moyens en possession de la Zone de Police. On donne énormément de moyens à la Zone de Police pour pouvoir assurer sa sécurité et la sécurité des gens, des personnes, pardon, des Namuroises et Namurois.

Je n'ai pas non plus la réponse sur les moyens en question sont-ils suffisants, insuffisants? Et s'ils sont là, s'ils se sont transformés en acquisition, pourquoi n'ont-ils pas été utilisés?

Donc vous me permettrez de rester sur ma faim. Et donc, je ne manquerai pas de revenir auprès de vous, sans doute dans votre commission, puisque vous nous l'invitez, pour suivre de très près ce dossier.

Voilà, merci.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci, Monsieur Martin.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment l'article L1122-24 qui permet aux membres du Conseil d'ajouter des points complémentaires au Conseil;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté le 15 avril 2025 et notamment son article 12 relatif à l'inscription d'un ou plusieurs points complémentaires par un membre du Conseil à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil;

Vu la demande datée du 14 janvier 2026 de M. F. Martin, Chef de groupe PS, d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de la Zone de Police du 20 janvier 2026 le point complémentaire suivant: *"Suites de l'intervention policière mortelle du 14 décembre 2025"*,

Entend M. F. Martin, Chef de groupe PS.

Mme Ch. Bazelaire répond à la question.

4.3. "Suite et évaluation du Plan "Grandes Villes"" (M. F. Martin, Chef de groupe PS)

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Passons au point 4.3, "Suite et évaluation du Plan "Grandes Villes"".

C'est de nouveau à vous pour 5 minutes.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Voilà, il y a un mois d'ici, je vous interrogeais justement sur le Plan "Grandes Villes". Trois jours après, le Plan "Grandes Villes" était déployé sur le terrain puisqu'une grande opération s'exerçait sur notre territoire et déjà avec des premiers liens avec d'autres Zones de Police.

Et donc voilà, on a ici non pas uniquement du vent et de l'expression d'un Ministre, mais en effet un exercice de la mise en application de ce Plan "Grandes Villes". Vous ne m'aviez pas dit qu'il était prêt et je le comprends naturellement. Cela dit, vous ne m'avez pas menti non plus, et je tiens à le souligner.

Sur ce Plan "Grandes Villes", l'évaluation et la pérennité, ce qui m'intéresse particulièrement au-delà des moyens du bilan immédiat, c'est l'après, l'évaluation de cette opération.

Avez-vous pu établir une évaluation précise de cette première action? Quels enseignements en tirez-vous pour les prochaines opérations? Et je pense, si vous me le permettez, que ma question, naturellement, a un lien avec celle la précédente, puisque c'est quelques jours seulement avant les faits que ce Plan était déployé, et dès lors, j'imagine qu'on devra en tenir compte pour ce type d'intervention.

Le Ministre de l'Intérieur a annoncé un budget de 65 millions, plus de 65 millions d'euros pour ce Plan sur l'ensemble de la législature. Ces moyens sont-ils suffisants selon vous et selon vos collègues d'autres grandes Villes, puisque je sais que vous avez des contacts, afin de garantir une action continue et coordonnée entre les Villes? Quelle est la marge de manœuvre de notre Zone et dès lors des moyens qu'elle peut activer dans ce cadre?

Par ailleurs, je le répète, vous l'avez dit tout à l'heure, c'est important la prévention et la cohésion sociale. J'aime bien vos mots mais je préfère le concret. Et donc je veux savoir si dans le cadre de ce Plan "Grandes Villes" donc la prévention naturellement auprès des jeunes qui sont embarqués dans des réseaux de consommation ou de criminalité est un levier essentiel.

Vous l'avez dit, je le répète ici, le rapport européen sur la drogue de 2025 souligne d'ailleurs ce phénomène. Est-ce que des moyens pourront être mobilisés pour la prévention dans ce cadre, si tant est qu'il faille le développer et surtout comment et par quels moyens?

J'ai d'ailleurs aussi des pistes avec la commission de Monsieur Capelle de pouvoir aussi mobiliser certains agents de prévention via l'accueil extrascolaire, si vous le souhaitez, pour vous donner des idées.

En termes de collaboration intercommunale et de coordination stratégique, vous aviez souligné, à juste titre, la nécessité de renforcer cette collaboration avec les autres grandes Villes wallonnes. Vous aviez évoqué l'organisation de rencontres régulières entre les Bourgmestres et Chefs de Corps de Charleroi, Mons et Namur, en parallèle du plan fédéral, afin de partager les analyses, coordonner les stratégies et porter des demandes communes. Cette approche est essentielle. Comme vous l'avez dit, les plus grandes Villes sont alignées. Plus nos forces de police sont efficaces face à un phénomène qui se déplace.

A la suite de cette première intervention d'envergure, qui aurait aussi mobilisé, ce qu'on peut lire dans la presse, les Zones de Police de Charleroi, où en êtes-vous dans cette coordination et ces contacts? Des rencontres ont-elles pu déjà avoir lieu? Quels sont les premiers résultats ou actions concrètes de cette collaboration?

Et vous me permettez d'aussi déjà souligner l'action qui a eu lieu hier au Conseil communal de Charleroi d'ailleurs sur ce Plan "Grandes Villes". Vous l'aviez d'ailleurs évoqué dans votre réponse à mon interpellation.

C'est l'enquête d'intégrité, c'est lutter contre les commerces qui peuvent agir et servir de façade des organisations criminelles. C'est une mesure qui est prise à Charleroi hier. Je pense en effet que c'est un des outils de la loi qui nous permet aussi d'engranger sans doute des moyens d'action. Et là, peut-être une idée de bonne pratique avec votre collègue, Thomas Dermine de Charleroi, pour pouvoir l'appliquer ici sur le terrain.

Merci déjà pour vos réponses.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci Monsieur Martin, une nouvelle fois pour votre intervention.

Avant de répondre directement à votre question, il est important de rappeler que l'action intégrée menée le 12 décembre dernier, en étroite collaboration avec la police fédérale, s'inscrivait précisément dans cet objectif, répondre de manière concrète et coordonnée à l'insécurité ressentie et vécue par la population.

Cette opération s'inscrit dans une stratégie globale, concertée entre partenaires, et ce résultat a fait l'objet d'un communiqué de presse, comme vous l'avez souligné. Ce type d'opération de grande envergure ne sera pas isolé. Ils seront réitérés à très court terme. Une prochaine action est d'ores et déjà prévue avec les partenaires concernés et nos Zones de Police ont rendez-vous avec le Ministre pas plus tard que début février.

Pour des raisons opérationnelles évidentes, la date ne sera pas communiquée évidemment publiquement mais je peux vous assurer que le travail est bien en cours et qu'il sera inscrit dans une logique de continuité.

Il semble toutefois essentiel de rappeler que ces réparations très visibles ne constituent qu'une partie de l'action menée sur le terrain. Elles viennent compléter un travail quotidien et beaucoup plus large, assuré par notre Zone de Police. Ce travail se traduit par une présence policière régulière et accrue, appelée dans le centre-ville de Namur à Jambes par des actions constantes des inspecteurs de proximité dans les quartiers et par les enquêtes judiciaires menées par le service d'enquête et les recherches de la Zone.

Ces actions de fond font l'objet de comptes-rendus mensuels systématiques que vous pouvez lire également, permettant un suivi et une évaluation continue. Les opérations de grande envergure constituent donc une partie visible de l'iceberg mais elles reposent sur un travail permanent, structuré et moins médiatisé.

Dans le cadre du Plan "Grandes Villes", la Zone de Police a par ailleurs bénéficié d'un subside fédéral, notre Zone de Police à Namur, d'un million d'euros, destiné exclusivement au développement des outils liés aux caméras au sens large. D'une manière complémentaire, les caméras NPR présentes sur le territoire communal seront donc intégrées dans un système national, comme cela a récemment été mis en œuvre à Bruxelles, afin de renforcer notamment l'efficacité des enquêtes judiciaires et la coopération entre les services.

S'agissant d'une concertation avec les grandes Villes, qui se faisait à côté du plan grande ville et par la volonté de mes collègues, La réunion était initialement prévue mais a dû être

malheureusement reportée. Elle se tiendra début février et permettra de poursuivre les échanges entre partenaires et de mettre en avant justement ce que le Plan "Grandes Villes" ne prend pas en compte, c'est-à-dire la prévention. En tout cas, nous espérons trouver là des avancées communes pour pouvoir mettre en place des solutions pérennes sur tous nos territoires.

Je voudrais enfin souligner un point sur lequel je pense que nous pouvons largement nous rejoindre. La réponse aux enjeux de sécurité et aux sentiments d'insécurité doit être globale, large et pluridisciplinaire. Elle ne peut reposer uniquement sur l'action de la police locale. Elle doit être également vue dans le monde judiciaire, le secteur pénitencier, la prévention, l'accompagnement social et le travail de fond mené par les quartiers.

A cet égard, je me réjouis des mesures récentes prises par le Gouvernement en faveur de la justice au sens large, la revalorisation des moyens accordés à l'ordre judiciaire et au monde pénitentiaire. Cela nous aidera grandement à pouvoir avancer sur le terrain.

Les investissements des infrastructures ainsi que la modernisation du cadre législatif constituent des leviers essentiels pour nous permettre en tant que Bourgmestre et avec la Zone de pouvoir avancer sur des questions essentielles. Nous espérons évidemment vivement que ce sera mis en place rapidement et que cela pourra nous amener à un niveau local permettant à chaque acteur d'assumer pleinement ses responsabilités.

Vous parlez des moyens mis en place par le Ministre. Sont-ils suffisants? Je ne sais pas vous répondre pour l'instant. Un million d'euros uniquement dédié aux caméras à la Zone de Police de Namur, c'est énorme. Mais nous n'avons pas d'investissement complémentaire au niveau de la Police, en tout cas, ce n'est pas encore clair et nous attendons de voir ce que cela pourrait donner.

Ce sont des financements surtout matériels et donc c'est très important mais donc il faudra voir après d'une manière opérationnelle ce que cela peut donner sur le terrain. Mais la mise en place de ces opérations coup de poing ont aussi un coup et fait aussi partie de tout ce qui a été mis en avant par le Ministre et nous comptons bien là-dessus.

J'attends par contre des réunions consécutives qui auront lieu avec le Ministre et avec nos Zones pour justement revenir et voir ce qu'il en est de cet investissement et comment le valoriser par rapport à nos différentes communes.

Par rapport à l'enquête d'intégration dont vous parlez, ce sera justement avec mes collègues l'occasion d'en reparler lors de la réunion que nous aurons d'ici une quinzaine de jours tous ensemble.

Merci de votre écoute. Et je vous laisse la réponse pour deux minutes.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci Madame la Bourgmestre pour vos éléments de réponse.

Deux, trois choses.

La première, sur les 65 millions prévus par le Ministre, je pense que la première chose que vous demandez c'est comment vont être répartis ces moyens. Vous l'avez dit, 1 million d'euros pour l'achat de matériel pour Namur. Mais quoi d'autre? Où va cet argent? Comment est-il réparti? Je pense que les grandes Villes savent sans doute mieux que le Ministre, si je peux me permettre, ce dont elles ont besoin et vous avez autour d'une table plusieurs Bourgmestres qui connaissent bien leur Ville et les besoins en matière de sécurité.

Le matériel, c'est bien mais quand on ne sait pas l'utiliser cela ne sert à rien. Je pense que ce qu'il faut c'est naturellement avoir des moyens humains. Alors à Namur, on n'a jamais été opposé et de manière quasiment unanime, à faire en sorte de remplir le cadre, même sur des moyens propres de la Ville de Namur.

J'ai du mal, vraiment beaucoup de mal, à entendre ce que vous m'avez dit sur le volet prévention. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les rapports européens, c'est le Procureur du Roi, le précédent, celui qui est aujourd'hui en exercice, qui le signalait. La prévention, c'est la mère de toutes les règles en matière pour jubiler un problème.

Donc, à un moment donné, on peut faire des grandes actions one-shot, cela va rassurer tout le monde sur le moment. Et puis, finalement, le problème, il reviendra. Donc je pense qu'il faut prendre le mal à la racine, il faut plaider, vous pouvez plaider avec notre voix auprès du Ministre, et on est derrière vous pour dire qu'il nous faut des moyens d'agir, et sans doute qu'ils ne sont pas suffisants, si on a un million des 65, je pense en effet qu'il faut se doter des moyens nécessaires pour juguler ce phénomène qui touche en priorité les grandes Villes. Et je suis très heureux que vous alliez vous asseoir aux côtés de nos camarades pour penser la sécurité de nos grandes Villes.

Voilà, merci.

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Merci, Monsieur Martin.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment l'article L1122-24 qui permet aux membres du Conseil d'ajouter des points complémentaires au Conseil;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal adopté le 15 avril 2025 et notamment son article 12 relatif à l'inscription d'un ou plusieurs points complémentaires par un membre du Conseil à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil;

Vu la demande datée du 14 janvier 2026 de M. F. Martin, Chef de groupe PS, d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de la Zone de Police du 20 janvier 2026 le point complémentaire suivant: *"Suite et évaluation du Plan "Grandes Villes"*,

Entend M. F. Martin, Chef de groupe PS.

Mme Ch. Bazelaire répond à la question.

QUESTION(S) ORALE(S) D'ACTUALITÉ (ROI – ART.95)

Mme Ch. Bazelaire, Bourgmestre ff:

Passons maintenant aux questions orales d'actualité. Y a-t-il une question orale d'actualité au regard de l'article 95 de notre ROI? Non?

Alors, je vais clore ici la séance publique du Conseil de Zone de Police et je passe la parole à Monsieur le Président pour la suite du Conseil communal.

La séance est levée à 22h20.